

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 1 de 14

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

7921 Adhésif époxy - durcisseur

#### Autres désignations commerciales

Produit: 7600 résine + 7921 Durcisseur

Groupe du produit:

UFI: 82XP-901Q-000D-G7Q0

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/de la préparation

Adhésifs et produits d'étanchéité Durcisseur

#### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société:	Kisling AG	
Rue:	Motorenstrasse 102	
Lieu:	CH-8620 Wetzikon	
Téléphone:	+41 58 272 0 272	
E-mail:	customerservice@kisling.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail (Interlocuteur):	compliance@kisling.com	
Internet:	www.kisling.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)  
+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)  
24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou de la préparation

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H302  
Skin Corr. 1A; H314  
Eye Dam. 1; H318  
Skin Sens. 1; H317  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

1,3-Cyclohexanedimethanamine  
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine  
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia  
N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 2 de 14

#### Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer Vapeur.  
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H314-H317-H412

#### Conseils de prudence

P260-P280-P303+P361+P353-P305+P351+P338-P310

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Préparations

#### Caractérisation chimique

Mélanges

#### Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
2579-20-6	1,3-Cyclohexanedimethanamine			30 - < 50 %
	219-941-5		01-2119543741-41	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H312 H302 H314 H318 H412			
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			30 - < 50 %
	220-666-8	612-067-00-9	01-2119514687-32	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A; H302 H314 H318 H317			
9046-10-0	Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia			15 - < 30 %
	618-561-0		01-2119557899-12	
	Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H314 H318 H412			

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 3 de 14

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
10563-29-8	N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine			1 - < 5 %
	234-148-4		01-2119970376-29	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B; H302 H314 H318 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
2579-20-6	219-941-5	1,3-Cyclohexanediméthamine	30 - < 50 %
	dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 300 - ca. 2000 mg/kg		
2855-13-2	220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	30 - < 50 %
	par voie orale: ATE 1030 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,001 - 100		
9046-10-0	618-561-0	Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	15 - < 30 %
	dermique: DL50 = 2979,7 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2885,3 mg/kg		
10563-29-8	234-148-4	N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = 1669 mg/kg		

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

##### Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

##### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires  
 Peut irriter les voies respiratoires. Dyspnée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

 mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Produits de combustion dangereux, Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 4 de 14

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### **Information supplémentaire**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Évacuer la zone.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

##### **Pour le nettoyage**

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

##### **Autres informations**

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

##### **Information supplémentaire**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 5 de 14

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucune mesure particulière ne sont exigées.

Classes d'entreposage: 8 (Matières caustiques et corrosives)

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

durcisseur (réticulant)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
<b>DNEL type</b>				
2579-20-6	1,3-Cyclohexanedimethanamine			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	0.1 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systemique	25.2 mg/kg p.c./jour
<b>2855-13-2</b> 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine				
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,073 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	0,073 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,3 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, aigu		par voie orale	systemique	0,3 mg/kg p.c./jour
<b>9046-10-0</b> Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia				
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	2,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	5,29 mg/m <sup>3</sup>
<b>10563-29-8</b> N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine				
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	local	0.65 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	0.67 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0.65 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0.2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	3.7 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	7.5 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	3.7 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	7.5 mg/m <sup>3</sup>

##### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
<b>Milieu environnemental</b>		
<b>2579-20-6</b> 1,3-Cyclohexanedimethanamine		
Eau douce		0.033 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.331 mg/l
Eau de mer		0.003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.218 mg/kg
Sédiment marin		0.022 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0.024 mg/kg
<b>2855-13-2</b> 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Eau douce		0,06 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,23 mg/l
Eau de mer		0,006 mg/l
Sédiment d'eau douce		5,784 mg/kg
Sédiment marin		0,578 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,18 mg/l
Sol		1,121 mg/kg

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 6 de 14

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
9046-10-0	Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	
Eau douce		0,015 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,15 mg/l
Eau de mer		0,014 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,132 mg/kg
Sédiment marin		0,125 mg/kg
Intoxication secondaire		6,93 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		7,5 mg/l
Sol		0,018 mg/kg
10563-29-8	N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine	
Eau douce		0.0092 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.092 mg/l
Eau de mer		0.00092 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.034 mg/kg
Sédiment marin		0.00336 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		18.1 mg/l
Sol		0.00132 mg/kg

#### Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.  
NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm, Temps de pénétration 480 min

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

##### Protection de la peau

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: A/P2

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide  
Couleur: incolore

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 7 de 14

Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	112 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,93 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non déterminé

## 9.2. Autres informations

### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion  
non déterminé

Propriétés comburantes  
non déterminé

### Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique: non déterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## Information supplémentaire

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 8 de 14

Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

###### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

###### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

###### ETAmél calculé

ATE (orale) 887,0 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2579-20-6	1,3-Cyclohexanedimethanamine				
	orale	DL50 > 300 - ca. 2000 mg/kg	Rat	Study report (2007)	OECD Guideline 423
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine				
	orale	ATE 1030 mg/kg			
9046-10-0	Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia				
	orale	DL50 2885,3 mg/kg	Rat	Study report (1993)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 2979,7 mg/kg	Lapin	Study report (1993)	OECD Guideline 402
10563-29-8	N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine				
	orale	DL50 1669 mg/kg	Rat	Study report (1991)	OECD Guideline 401

###### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

###### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine; N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine)

###### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

###### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

###### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 9 de 14

#### Expériences tirées de la pratique

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Autres informations

Aucune donnée disponible

##### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
2579-20-6	1,3-Cyclohexanedimethanamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 130 mg/l	96 h	Leuciscus idus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 56.7 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 33.1 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EU Method C.2
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 1000 mg/l ( )	3 h	activated sludge, domestic	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209
9046-10-0	Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 772,14 mg/l	96 h	Cyprinodon variegatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 15 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 80 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 750 mg/l ( )	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209
10563-29-8	N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (2009)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 21 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2004)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9.22 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1992)	ISO 6341

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
--------	-----------	---------

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 10 de 14

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
2579-20-6	1,3-Cyclohexanedimethanamine	0.69
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	1,9
9046-10-0	Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	1,34
10563-29-8	N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine	-0.56

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
9046-10-0	Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	3,16		REACH Registration D

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

##### Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

##### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

##### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 2735

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 11 de 14

#### d'identification:

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (ISOPHORONEDIAMINE)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** I

Étiquettes: 8



Code de classement: C7

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 0

Quantité exceptée: E0

Catégorie de transport: 1

N° danger: 88

Code de restriction concernant les tunnels: E

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 2735

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (ISOPHORONEDIAMINE)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** I

Étiquettes: 8



Code de classement: C7

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 0

Quantité exceptée: E0

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 2735

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ISOPHORONEDIAMINE)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** I

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 0

Quantité exceptée: E0

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 12 de 14

EmS: F-A, S-B  
 Groupe de ségrégation: 18 - alkalis

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 2735  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ISOPHORONEDIAMINE)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** I  
 Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden  
 Passenger LQ: Forbidden  
 Quantité exceptée: E0  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 850  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 0.5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 854  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 2.5 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 57.9 % (538.47 g/l)

##### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 13 de 14

Teneur en COV (OCOV): < 3 %

Classification des liquides de nature à polluer les eaux: A - Liquides qui, en petite quantité, sont de nature à polluer les eaux.

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, OPAM: Dangers pour la santé: 20000 kg

(UE) EINECS/ELINCS/NLP: oui

(RC) TCSI: oui

(NZ) NZIoC: oui

(USA) TSCA: oui

(CDN) DSL: oui

(ROK) KECI/ECL: oui

(RP) PICCS: oui

(JP) MITI: oui

(CHN) IECSC: oui

(AUS) AIIC: oui

(CDN) NDSL: non

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15.

### Abréviations et acronymes

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B

Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7921 Adhésif époxy - durcisseur

Révision: 28.01.2026

Code du produit: 7921

Page 14 de 14

(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*